

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00450

Numéro SIREN : 530 572 981

Nom ou dénomination : 3 G WIN

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2023 sous le numéro de dépôt 2682

3 G WIN

Société à responsabilité limitée
au capital social de 20 000 euros

8, rue Rossini – Résidence Palais Armida
06000 NICE

R.C.S. NICE 2011B450
SIREN 530 572 981

* * *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 15 MARS 2023
(Statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2022)

* * *

EXTRAIT

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31.12.2022 consistant en un bénéfice net comptable de 319 067,49 comme suit :

- 300 000 euros au titre d'une distribution de dividendes ;
- Le solde, soit 19 067,49 euros au compte « autres réserves ».

La somme distribuée n'est pas éligible à l'abattement de 40%, le bénéficiaire étant une personne morale.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle que les sommes distribuées au titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

	N-1	N-2	N-3
Dividendes	300 000 €	300 000 €	300 000 €
N'ouvrant pas droit à l'abattement de 40%			

Certifié conforme,
La Gérance



SARL 3 G WIN

Exercice clos le 31/12/2022

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

**8 Rue Rossini
Palais Armida
06000 NICE**

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
LA GÉRANCE**



FSE - SOGENI - PKF ARSILON

*Société D'expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille, Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse
" Le Palazzo "*

**31 avenue Simone Veil
06200 NICE
04 93 37 20 20**

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Page 17

Désignation de l'entreprise : SARL 3 G WIN

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 8 Rue Rossini

06000 NICE

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Numéro SIRET*

5 3 0 5 7 2 9 8 1 0 0 0 2 1

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2		N-1 3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut 1	Amortissements, provisions - 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	11 061	10 967	94	431
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	60 103	11 183	48 920	24 196
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 160		2 160	2 130
	TOTAL (II)	BJ	BK	73 324	22 150	51 174	26 757
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	109 924	2 536	107 388	92 681
	Autres créances (3)	BZ	CA	7 248		7 248	21 818
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	374 773		374 773	477 596
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 571		2 571	4 331
	TOTAL (III)	CJ	CK	494 517	2 536	491 981	596 426
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	567 841	24 686	543 155	623 183
	Renvois : (1) Dont droit au bail		CP			(3) Part à plus d'un an : CR	
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilitations :					
			Stocks :			Créances :	

* Des duplications apparaissant entre rubriques sont demandées dans la notice n° 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3 G WIN

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20.....000.....)	DA	20 000	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	67 691	62 144	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	319 067	305 546	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	408 758	389 691
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 338	75 977	
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 890	65 280	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	9 734	7 532	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	59 435	84 703	
	TOTAL (IV)	EC	134 397	233 492	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	543 155	623 183	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	134 397	233 492	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 543 154.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 759 185.06 Euros et dégageant un bénéfice de 319 067.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours du présent exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènements significatifs postérieurs à la clôture.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dérogations

Aucune dérogation aux principes ci-dessus n'est à signaler.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Aucune information complémentaire en vue de donner une image fidèle des comptes annuels n'est à signaler.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / Parts sociales	100.0000	200			200

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL	3 051	100.00
LICENCE	7 000	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 094
Dettes fiscales et sociales	13 682
Autres dettes	653
Total	21 430

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 571
Total	2 571
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	59 435
Total	59 435

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : SARL 3 G WIN			Néant ☐				
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						YP	4
dont apprentis						YF	
dont handicapés						YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	759 185
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL	7 258
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT	
TOTAL 1						OX	766 443
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	14
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE	
Subventions d'exploitation reçues						OF	
Variation positive des stocks						OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT	
TOTAL 2						OM	14
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats						ON	15 313
Variation négative des stocks						OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR	138 716
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	6 855
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY	
TOTAL 3						OJ	160 884
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						OG	605 573
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						SA	605 573
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	766 443	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY		4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX	
Période de référence				GY	01/01/2022	GZ 31/12/2022	
Date de cessation						HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							